

CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE
CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 16 DÉCEMBRE 2022 À 08 H15

Séance présidée par Olivier BIANCHI

Date de la convocation :

MISE À JOUR DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN - COMMUNE DE BEAUMONT

DÉLIBÉRATION N°DEL20221216_059

Commission principale : 4 Urbanisme

Rapporteur : -.

Le Conseil métropolitain de la Métropole clermontoise s'est réuni le 16 décembre 2022 à 08 H15 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Conseillers en
exercice :

84

Conseillers
présents :

75

Conseillers
représentés :

8

Total votants :

83

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Jean-Paul CORMERAIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Marcel ALEDO pouvoir à Hervé PRONONCE
Christine PEROL BEYSSI pouvoir à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER
Patrick NÉHÉMIE pouvoir à Luc LEVI ALVARES
Jean-Pierre BRENAS pouvoir à Julien BONY
Catherine PINET-TALLON pouvoir à Cécile LAPORTE
Christine BIGOURET pouvoir à Jean-Paul CORMERAIS
Jocelyne CHALUS pouvoir à Flavien NEUVY
Julie DUVERT pouvoir à Sylvie DOMERGUE

Conseiller(e)s excusé(e)s :

Jacqueline BOLIS

MISE À JOUR DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN - COMMUNE DE BEAUMONT

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment l'article L210-1, L211-1et suivants, L213-1 et suivants, L300-1 et R211-1 et suivants, ou R123-22 ;

Vu la délibération du 04 décembre 1987 du Conseil Municipal de la commune de Beaumont instaurant le droit de préemption urbain sur la commune ;

Vu la délibération n°2022.02.02 du 15 mars 2022 par laquelle le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'approbation de la Révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Beaumont ;

Vu la délibération n°DEL20220401_039 du 01 avril 2022 par laquelle le Conseil Métropolitain de Clermont Auvergne Métropole approuve la Révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Beaumont ;

Considérant que, dans la continuité de l'approbation du PLU révisé sur le territoire de la commune de Beaumont, il est nécessaire de mettre à jour le périmètre du droit de préemption urbain simple sur le territoire de la commune de Beaumont, pour ajuster ce périmètre aux évolutions de zonage ;

Considérant l'article L.211-1 du Code de l'Urbanisme au terme duquel les communes dotées d'un PLU approuvé peuvent par délibération de leur conseil municipal instituer un droit de préemption urbain sur tout ou partie des zones urbaines ou d'urbanisation future ;

Considérant l'article L.211-2 du Code de l'Urbanisme au terme duquel la compétence d'un EPCI en matière de plan local d'urbanisme emporte leur compétence en matière de droit de préemption urbain ;

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de mettre à jour le droit de préemption urbain simple sur toutes les zones urbaines (U) et d'urbanisations futures (AU) délimitées par le Plan Local d'Urbanisme de Beaumont actuellement en vigueur telles qu'énumérées ci-dessous :
Zones UD, UC, UG, US, UI, UL, 1AU, 2AU et telles qu'elles apparaissent au plan ci-joint, issu des éléments cartographiques du PLU révisé le 1er avril 2022
- d'autoriser le Président de Clermont Auvergne Métropole à mettre à jour les annexes relatives au PLU approuvé le 01 avril 2022 ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération et notamment pour procéder à :
 - un affichage au siège de Clermont Auvergne Métropole, ainsi qu'en mairie durant un mois
 - sa publication au registre des actes administratifs
 - sa transmission à Monsieur le Préfet du Puy de Dôme et aux personnes publiques suivantes conformément à l'article R.211-3 du code de l'urbanisme, à savoir :
 - Monsieur le Directeur régional des finances publiques,
 - La Chambre départementale des Notaires du Puy de Dôme,
 - Le Conseil de l'ordre du Barreau du Tribunal de Grande Instance de Clermont-Ferrand,
 - Le greffe du même Tribunal,
 - Le Conseil supérieur du Notariat,

- son insertion dans deux journaux diffusés dans le département conformément à l'article R.211-2 du code de l'Urbanisme, à savoir La Montagne et le Semeur Hebdo.

TOTAL VOTANTS :	83	=	75 Conseillers Présents	+	8 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	83	=	Pour : 83	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

**Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,**



*Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente
Christine MANDON*

